



Olympiade 2012/2016
Saison 2013/2014

Comité Directeur

Réunion téléphonique 10 juin 2014

N°5

Participants : V. LE THOMAS, M. GAUDEL, C.E. LARRIBE, D. QUINTIN, F. RAMARD, A. RIBOUS

Excusés : P. HAMON, S. JESUS, J.M. LEFEVRE, A. LETO

Invité excusé : O. PRIGENT

Assiste : E. CORBIN, C. PENNAMEN

- 1- Approbation des PV :
✓ PV CD n°4 26/04/2014

Le PV n'a pas été remis

- ✓ PV CSR n°5 13/05/14

Pas de remarque particulière

Le PV est approuvé à l'unanimité

2- AG 28 juin 2014

✓ Rapports des Présidents de commission

Seul le rapport de la CRA est parvenu.

Il est demandé de les faire parvenir au secrétariat de la Ligue pour vendredi 12h dernier délai.

Le comité directeur décide que le dossier AG soit envoyé par mail par soucis d'économie et qu'il sera possible pour les clubs de demander un exemplaire papier qui sera remis le jour de l'AG.

Discussion de la rencontre d'Alain RIBOUS avec le club de Pipriac lors du CJV

Départ de M. GAUDEL

✓ Bilan 2013/2014

Résultat 35 062.77€

D. QUINTIN donne une explication de ce bénéfice

Un nouveau plan analytique est mis en place ce qui permettra d'avoir un coût réel des actions.

✓ Budget 2014/2015

Le budget est en cours de réalisation.

✓ Tarifs 2014/2015

Pas d'augmentation sur les affiliations et les licences

L'augmentation de l'indemnité du marqueur est supprimée

Les tarifs sont approuvés avec cette suppression.

3- Divers

- Grille forfaitaire – aide aux clubs sur finales Coupe de France Jeunes

La grille est validée avec l'indemnité kilométrique à 0.20 du km comme les saisons précédentes.

- Statuts

V. LE THOMAS annonce que C.E LARRIBE fait partie de la CCSR.

Les statuts ont été rédigés suivant les statuts type de la FFVB avec quelques options propres à la Bretagne. Ils ont été approuvés par la CCSR.

Le règlement intérieur ne pourra être envoyé aux clubs le 13 juin mais cela sera fait avant l'AG.

- Péréquation

La Présidente a reçu un mail du club du Goelo concernant les forfaits des péréquations. Elle demandera au club un mail plus précis concernant leur réclamation.

Fin de la séance : 22h30